Cinquante quatrième année. - N° 203 A Samedi 17 et dimanche 18 octobre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1711

84 – VAUCLUSE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

Ventes et cessions

391 219 987 RCS Avignon.
BOLDIS.
Forme : Société anonyme.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : Centre Commercial, Cite 4, Saint-Pierre, Route Nationale 26, 84500 Bollène.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au BODACC relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante La société BOLDIS, Société anonyme au capital de 300.000 euros dont le siège social se situe à BOLLENE (84500) – Centre Commercial Cité 4 – Saint Pierre – RN 26, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 391 219 987, Représentée aux présentes par M. Didier NAY, en sa qualité de Président-Directeur Général de ladite Société. Pour la société absorbée La société BOLLENEDIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social se situe à BOLLENE (84500) – Centre Commercial - Cité 4 – Saint Pierre, Route Nationale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 348 566 811, Représentée par M. Didier NAY, Président de ladite Société. L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif : 4.865.109 € passif : 3.532.272 € Rapport d'échange / prime de fusion : Le rapport d'échange des titres de la société BOLLENEDIS, société apporteuse, contre les actions de la société BOLDIS, société bénéficiaire, a été déterminé sur la base de l'appréciation de la valeur réelle des deux sociétés déterminée sur la base des comptes des deux sociétés au 31 mai 2020. A cet égard, il a été retenu l'évaluation suivante pour chaque société : -Société BOLLENEDIS évaluée à 8.200.000 euros pour 500 actions, soit une valeur de 16.400 euros pour une action de la société apporteuse. -Société BOLDIS évaluée à 31.400.000 euros pour 20.000 actions, soit une valeur de 1.570 euros pour une action de la société bénéficiaire. En conséquence, il a été convenu de retenir une parité de 10 actions de la société BOLDIS pour 1 action de la société BOLLENEDIS. Pour rémunérer l'apport-fusion, la société bénéficiaire devra créer un nombre d'action égal à : 500 actions de la société absorbée x 10 = 5.000 actions. La date du projet commun de fusion : Le 8 octobre 2020 La date d'effet de la fusion : Le 1er juin 2020 Les dates et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante Le 12.10.2020 à AVIGNON.